

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FEVRIER 2026 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 9 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 février 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme HUARD, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR représenté par Mme KARM
Mme GUERITEAU représenté par Mme KARM

ABSENTS :

M GIBERT, M. LANGLOIS, Mme ALLIX, M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 2	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 27	Mme MERVOYER Laurence est désignée secrétaire de séance
Présents	: 23	
Absents	: 4	

I. Désignation du secrétaire de séance

Laurence Mervoyer est désignée secrétaire de séance

II. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité

III. INFORMATIONS GENERALES

Plusieurs informations générales ont été communiquées :

- Les vœux à la population et au personnel se sont bien déroulés.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.
- Le salon intercommunal "Job Win" se tiendra le 25 mars, avec une participation renouvelée de nombreuses entreprises.

I. FINANCES

1. DEBAT RELATIF AU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026 – BUDGET COMMUNE

RAPPORTEUR : Olivier LEPRETRE

Conformément à la loi, dans les communes de 3500 habitants et plus, il convient de procéder à un débat sur les orientations du budget, dans les deux mois précédant son adoption. Ce débat a lieu sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires préalablement envoyé aux Conseillers.

Conformément à la loi, le rapport sera envoyé au représentant de l'Etat dans le Département. De plus, il sera publié sur le site internet de la commune.

Le rapport accompagnant le débat, et joint aux convocations pour le Conseil municipal, sera exposé par le maire, Olivier LEPRETRE.

PROJET DE DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1 ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107 ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaires, notamment en son article 13-II ;

CONSIDERANT que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communal ;

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique,

CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 29 janvier 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré..... ;

1/ PREND ACTE de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communal pour l'exercice 2026.

2/ **PREND ACTE** que chaque élu a pu s'exprimer librement lors de ce débat.

3/ **DIT** que ce rapport sera communiqué au représentant de l'Etat dans le Département.

4/ **DIT** que ce rapport figurera sur le site internet de la commune.

Explications d'Olivier LEPRETRE, maire.

Situation Financière

Un "effet ciseau" est observé : les dépenses de fonctionnement (+18,5 %) augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement (+17,2 %) entre 2020 et 2025, nécessitant une vigilance.

Bilan 2024-2025 :

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,6 % (227 000 €), principalement dues aux charges de personnel. Les dépenses courantes sont stables.
- Les recettes ont augmenté de 100 000 €, passant de 7,7 à 7,8 millions d'euros, notamment grâce à une hausse de 100 000 € des droits de mutation (DMTO).
- L'aide "panier d'inflation" de 126 000 € de 2024 n'a pas été reconduite.
- Les dotations de l'État et du département ont baissé de 30 000 €.

Recettes de gestion : La part principale provient des impôts locaux (taxe foncière), compensant les baisses de dotations de l'État. Les droits de mutation (environ 300 000 €) et la taxe sur l'électricité (150 000 €) sont des ressources fluctuantes.

Dépenses de gestion : La masse salariale (environ 50% des dépenses) augmente en raison de contraintes de l'État (hausse du point d'indice, du SMIC, de la cotisation retraite CNRCAL). La commune verse 720 000 € à l'État (FPIC, FNGIR) et en reçoit 280 000 € (DGF), étant considérée comme "riche".

Analyse Financière / Endettement et Investissements

Indicateurs clés :

- La marge d'autofinancement s'élève à 1,4 million d'euros, en baisse par rapport à 2024.
- Le ratio épargne brute / recettes de fonctionnement est de 16,8 %, jugé très satisfaisant (norme > 12-15 %).
- Le ratio d'épargne brute par habitant est de 209 €, bien au-dessus du seuil de 150 €.
- L'épargne de gestion, après une baisse en 2023 (coûts de l'énergie), a remonté en 2024.

Endettement et capacité de désendettement :

- La dette de la commune s'élève à 4 millions d'euros, avec un remboursement annuel de 300 000 €.
- La dette par habitant est contenue : 647 € en 2025 contre une moyenne nationale de 741 €.
- La capacité de désendettement est excellente (environ 3 ans, puis projetée à 5,4 ans), bien en dessous du seuil d'alerte (11-15 ans), ce qui permet d'envisager de nouveaux emprunts pour financer des travaux.
- L'endettement total est projeté à 4,1 millions € fin 2025, 4,6 millions en 2026, et potentiellement 4,9 millions en 2027.

Djamel ALIOUNE : Le montant de l'endettement communal est bien de 4,6 millions ? Le nouvel emprunt est-il intégré dans ce montant ?

Olivier LEPRETRE : Le montant de l'endettement communal au 31 décembre 2025 s'élève à 4,124 M€ dont 3,674 M€ de dette long terme et 450 000 € de dette court terme (emprunt FCTVA). Cette dette comprend le prêt de 2 millions que nous n'avons pas complètement débloqué. Le montant des travaux déjà engagés est de 3,8 M€, financés notamment par l'emprunt d'euros déjà souscrit. Le nouvel emprunt va dépendre des nouveaux travaux engagés. Je dirais entre 500 000 et 800 000 euros de nouvel emprunt.

Djamel ALIOUANE : les 450 000 € d'emprunt à court terme, c'est la compensation de la TVA ?

Olivier LEPRETRE : Oui mais d'une année sur l'autre on ne le prend pas forcément.

Djamel ALIOUANE : mais il y a 1,8 M€ non intégré dans le calcul ? Car si je fais le calcul rapide, on devrait être à 5,5 millions d'emprunt.

Olivier LEPRETRE : Si. La projection de l'endettement est la suivante : nous sommes à 4,1 M€, puis 4,6 M€, pour atteindre potentiellement 4,9 M€ en 2027. Avec ces chiffres, la capacité de désendettement resterait à un niveau "largement honorable" de 5,4 années.

Djamel ALIOUANE : Mais en 2026, les 4,638 M€ n'intègrent pas l'emprunt des 1,3 M ?

Olivier LEPRETRE : Si, le chiffre de 4,638 M€, est mentionné comme le total après un emprunt déjà souscrit.

La projection de la dette à 4,638 M€ en 2026 intègre bien les nouveaux emprunts prévus, à savoir 800 k€ en long terme et 500 k€ au titre du FCTVA, partiellement compensés par le remboursement annuel du capital.

L'écart perçu dans certains calculs « bruts » s'explique principalement par l'oubli de l'amortissement du capital, ainsi que par l'existence d'un emprunt de 2 M€ souscrit antérieurement mais non intégralement tiré, dont le solde ne sera pas utilisé.

Le remboursement annuel d'environ 300 k€ correspond à la dette long terme uniquement.

L'emprunt FCTVA constitue un outil de trésorerie à court terme, remboursable sur une durée de 12 à 15 mois, et ne doit pas être assimilé à une dette structurelle.

La décision d'utiliser un emprunt relais pour la TVA (Fonds de Compensation pour la TVA) sera discutée ultérieurement. Son utilisation reste conditionnée à la situation de trésorerie et pourra être évitée si les liquidités disponibles le permettent. Il était intéressant d'emprunter lorsque les taux étaient bas. Avec la hausse des taux, si la commune dispose des liquidités nécessaires pour attendre le remboursement de l'État, elle évitera cet emprunt.

Investissements :

- La moyenne d'investissement par habitant (576 €) est supérieure à la moyenne nationale (453 €).
- Le taux de réalisation des investissements est modeste (49 %) en raison de retards.

○ **Projets en cours ou terminés :**

- Maîtrise d'œuvre et aménagement du parking du centre-ville (avance bien, livraison dans les temps).
- Rénovation de la rue Flaville (démarrera après le parking).
- Déploiement de la vidéoprotection (5 nouvelles caméras installées).
- Construction de la maison du développement durable (considéré comme le “gros morceau” de l’année).
- Enfouissement des réseaux du chemin de Richemont (les travaux sur le chemin lui-même, pilotés par la CCGM, viennent de démarrer).

Prospective Budgétaire et Relations avec l'État

- Les orientations futures sont floues en raison du contexte national (projet de loi de finances non finalisé) et des élections.
- **Baisse des dotations :** En 10 ans, le solde “dotations moins prélèvements” de la commune est passé d'un gain de 714 000 € à une contribution nette de 450 000 €. La DGF est passée de 586 000 € (2015) à 273 000 € prévus (2025). La perte totale de ressources est estimée à 1,5 million d'euros.
- **Triennal de voirie :** L'annulation de la subvention départementale (environ 200 000 € sur trois ans) impacte les réparations de voirie.

2. DEBAT RELATIF AU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

RAPPORTEURS : Hervé CAMARD

Le rapport accompagnant le débat, et joint aux convocations, sera exposé Hervé Camard, maire adjoint.

Conformément à la loi, le rapport sera envoyé au représentant de l'Etat dans le Département. De plus, il sera publié sur le site internet de la commune.

PROJET DE DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1 ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107 ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaires, notamment en son article 13-II ;

CONSIDERANT que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget assainissement ;

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique ;

CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 29 janvier 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Hervé CAMARD, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux travaux ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré ;

1/ PREND ACTE de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget assainissement pour l'exercice 2026.

2/ PREND ACTE que chaque élu a pu s'exprimer librement lors de ce débat.

3/ DIT que ce rapport sera communiqué au représentant de l'Etat dans le Département.

4/ **DIT** que ce rapport figurera sur le site internet de la commune.

Explications d'Hervé CAMARD, maire adjoint

Le budget, financé par une taxe et une participation pour raccordement, présente un excédent de 307 000 € en 2025 malgré une baisse des recettes.

137 000 € de travaux de chemisage ont été réalisés en 2025. Le capital restant dû sur les emprunts est de 402 737 €.

Des travaux urgents de 28 000 € sont à prévoir rue du Pressoir.

Le schéma directeur prévoit 1 863 000 € de travaux complexes pour la mise en séparatif du centre-ville d'ici 2029.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ORANGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BOULEVARD DES FOSSES

RAPPORTEURS : Hervé CAMARD

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux boulevard des Fossés (entre la rue du Chemin Neuf et la rue Emile Réaux), Orange souhaite disposer d'une certaine visibilité sur ses engagements futurs, la commune de Maule s'engage à l'informer chaque année de son programme de travaux.

La pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction du coût des travaux, et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs. Il en est de même pour l'enfouissement des réseaux aériens inesthétiques. Les réseaux aériens de communications électroniques et les réseaux publics aériens de distribution d'électricité étant fréquemment voisins, il est souhaitable que leur enfouissement dans un même secteur soit coordonné.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du CGCT, son arrêté du 02 décembre 2008 et de l'article 28 de la loi du 17 décembre 2009, pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication boulevard des Fossés.

Le montant alloué par Orange à la commune pour les travaux est estimé à 15 079.35€ TTC

PROJET DE DELIBERATION

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2224-35 du CGCT, son arrêté du 02 décembre 2008 et de l'article 28 de la loi du 17 décembre 2009

CONSIDERANT qu’il convient de signer la convention n°CNV-QSN-PG54-26-177345-Orange relative à l’enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur la commune de Maule, boulevard des Fossés,

CONSIDERANT l’avis favorable rendu par la Commission Finances du 29 janvier 2026 ;

ENTENDU l’exposé de Monsieur Hervé CAMARD,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré.....,

1/ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l’enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur la commune de Maule – Boulevard des Fossés.

II. DECISIONS MUNICIPALES

Les marchés sont indiqués en gris

N° de décision	Objet / prestation	Titulaire	Montants / durée
46/2025	Modification de la régie d’avances de Planète Jeunes. Intégration de la possibilité de payer les frais de transports via la régie.	PLANETE JEUNES	
47/2025	Remboursement de franchise pour le sinistre, survenu le 23 juin 2025, dans la rue d’Agnou, lorsqu’un véhicule a percuté 2 potelets, un panneau de signalisation et un talus.	MMA	535 €
48/2025	Remboursement de franchise pour sinistre survenu le 9 mai 2025, lorsqu’un agent technique a endommagé la porte avant gauche du véhicule communal Renault Master GD-530-ZF en percutant du mobilier urbain.	MMA	2 960.85 €
49/2025	Virement de crédit du chapitre 23 vers le chapitre 20 : transfert de chapitre à chapitre afin de pouvoir engager des frais d’études non-inscrits (Maîtrise d’œuvre enfouissement boulevard des Fossés, maîtrise d’œuvre désimperméabilisation des cours d’écoles,...)		-/+70 000 €
50/2025	Convention d’occupation domaniale temporaire d’un logement communal	Madame Priscillia BASSON	689 € par mois
51/2025	Location d’un véhicule Renault Trafic pour promouvoir les entreprises commerciales et artisanales du territoire	France Collectivités Invest	490€ H.TVA mensuel

52/2025	Régie publicitaire sur un véhicule loué (autorisation de vente d'espace)	INFOCOM-France	
53/2025	Avenant au marché pour l'aménagement, l'extension du parc Fourmont et la création d'un parking (prolongation des délais suite à un arrêt de chantier et de prendre en compte des plus-values et moins-values.)	MTP SAS	-10 555,60 € H.TVA, les conditions du marché restent inchangées
54/2025	Maintenance, assistance technique, et évolution des infrastructures	COGIDIS	10 250 euros HT, payable mensuellement
55/2025	Convention avec GPSEO pour l'utilisation de la piscine des Bains de Seine Mauldre par l'école élémentaire René Coty et l'école élémentaire Jean Baptiste Charcot.	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise	310€ par séance
56/2025	Transfert de chapitre à chapitre afin de pouvoir comptabiliser le FPIC annuel qui est plus important que ce qui avait été inscrit au BP 2025 car non notifié au moment du vote du budget.		-/+4500 €
1/2026	Avenant à la convention d'occupation temporaire de Yannick PATAT : décalage de la date d'entrée dans le logement.	Yannick PATAT	
2/2026	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la déimperméabilisation des cours d'école du groupe scolaire Charcot.	ANIXI	23 000€ H.TVA

III. DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 20 ou 27 mars 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de William FALCHETTO

Je voulais tout simplement aussi annoncer que si nous ne sommes pas élus, je ne ferai que les deux premiers conseils et après je quitterai le conseil municipal et je laisserai la place aux remplaçants puisque bon j'ai 65 ans et je pense qu'il sera temps pour moi de me retirer. Donc, je ne resterai pas, c'est pas une histoire de défaite, c'est une histoire de philosophie. Donc, j'offre mon service aux Maulois, ils prendront ou non. Je ne resterai pas au conseil, ne pensez pas qu'il y aura une rancœur. Ce sera tout simplement parce que c'est une décision prise depuis longtemps et annoncée à mon équipe. Voilà, ça je tenais à le dire. Je pense que c'est important.

Donc, après 6 ans de mandat, l'heure est venue de dresser un bilan lucide. Oui, cette période a été marquée par des événements difficiles, inondations et crises sanitaires, baisse des recettes, exclusion de Laurent Richard du Conseil des maires de l'intercommunalité, procédures judiciaires, changement de maire.

Mais ces circonstances ne peuvent pas servir d'explication à tout. Aujourd'hui, le constat s'impose, les finances communales sont fortement dégradées, l'endettement a augmenté, et aucune stratégie d'anticipation n'a été mise en place.

Dans leur programme, la majorité annonce 152 engagements, sans augmenter les impôts ! Pourtant, d'élection en élection, les mêmes promesses reviennent sans jamais être menées à terme. Cette majorité donne l'impression d'une gestion au fil de l'eau. Est-elle capable de s'adapter à la réalité économique et territoriale et encore moins de préparer l'avenir ?

Je tiens quand même à dire qu'à l'époque, c'était à peu près ce que j'avais dit dans un autre programme lors des élections de 2020. Je prendrai l'exemple du dossier des transports qui en est actuellement frappant. Alors que la grande couronne évolue, Epône devient un pôle structurant. Maule demeure en marge, un projet majeur proposé par la Région, regroupant des bus, modernisant le parc, création de nouvelles lignes, faisant de Maule un point stratégique, a été écarté par la majorité municipale. Sans information ni débat au sein du conseil. Ce choix engage pourtant directement l'avenir de notre commune. La question est donc simplement : où est la vision, où est la stratégie ? Et comment une équipe qui n'a pas su anticiper ni expliquer ses décisions pourrait-elle préparer l'avenir et être libre pour Maule ?

Et je voulais vous dire, il y a des dossiers qui m'ont interpellé pour mon premier mandat, j'ai quand même été un peu choqué, je tiens quand même à le dire :

Le permis de construire de la ville Giulia et de Saint-Thomas sur des zones inondables. Je dois avouer que ça me gêne un peu.

Le SIAEP. Je suis aussi un peu étonné par rapport à ce qu'avait dit Monsieur Camard à l'époque, par rapport à l'indemnité du président qui n'était pas dans le règlement intérieur du SIAEP et que nous n'avions rien fait pour changer ce règlement.

La démission de Monsieur Langlois.

La convocation que j'ai subie pour aller à la gendarmerie.

L'affaire Yannick - obligé de déménager très rapidement de son logement et où on a mis le nouveau policier municipal.

La SECOBRA, par rapport au terrain qu'on a donné etc. Les travaux étaient déjà faits alors qu'on n'avait pas voté. Alors on l'a voté parce que c'était nécessaire pour la SECOBRA. Ça aurait été quand même bien de le passer en conseil municipal avant de faire des travaux. Parce que bon, on n'est pas aveugle non plus. Mais bon, dans la vie, il y a le bon sens. On a préféré rester sur le bon sens. Mais ça m'a quand même marqué un peu.

Le terrain des gitans que nous n'avons pas acheté et où demain des caravanes peuvent être installées. Je pense qu'on est passé à côté et on n'a pas été bon.

Les routes sont dans un état lamentable et, il faut y penser aussi et c'est vrai que comme tu disais tout à l'heure, il faut peut-être s'endetter mais il faut peut-être réussir à faire tout ça.

Et penser ne pas augmenter les impôts, faire 152 propositions, ça m'a paru un peu idéaliste !

Mais moi j'arrive à comprendre qu'on veut tout faire, mais est-ce qu'on pourra tout faire ? Voilà.

J'espère que Maule se portera bien, quelle que soit l'équipe qui soit en place. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci pour tout et je vous remercie de votre convivialité. Et même si des fois je suis un peu franc, je n'ai pas la façon de dire les choses, je tenais à m'en excuser. Si j'ai fâché certaines personnes ou blessé certaines personnes, c'était pas du tout le but.

Olivier LEPRETRE : Honnêtement, je n'ai pas très envie de répondre à ces différents points parce que je trouve que c'est un peu gratuit.

William FALCHETTO : C'est ma vision. Je te donne ma vision. Tu n'as pas à t'expliquer là-dessus.

Olivier LEPRETRE : C'est ta vision, mais franchement, je suis un peu déçu. Je vais dire une seule chose. Puisque tu critiques la gestion, je me demande pourquoi tu as voté tous les budgets.

William FALCHETTO : J'ai voté le budget parce que c'était votre philosophie, ça ne servait à rien de ne pas aller voter.

Olivier LEPRETRE : Pourquoi est-ce que tu attends la fin du mandat quand tu es en période de campagne pour critiquer alors que tu as voté tous les budgets et qu'au dernier tu n'as même pas été présent ? Alors je trouve que tu avais largement en 6 ans les moyens de dire tout ce que tu as dit là.